

LIGUE D'ATHLÉTISME RÉGIONALE DU GRAND EST

ATHLÉ



Règlement Ligue d'Athlétisme Régionale Grand Est Marche Nordique Tour du Grand Est 2023&2024

➤ Article 1 :

Le Challenge, regroupera 8 épreuves labellisées de Marche Nordique Tour du Grand Est.

La liste des épreuves est la suivante :

1^{ère} Manche	MNCC	Neufchef (57)	(Dist.12km)	Label	Le 17/09/2023
2^{ème} Manche	MNCC	Neuf Brisach (68)	(Dist.12km)	Label	Le 12/11/2023
3^{ème} Manche	MNCC	Lingolsheim (67)	(Dist.8km)	Label Dép	Le 17/12/2023
4^{ème} Manche	MNCC	Bouilly (10)	(Dist.18km)	Label	Le 14/04/2024
5^{ème} Manche	MNCC	Strasbourg (67)	(Dist.10km)	Label Dép	Le 12/05/2024
6^{ème} Manche	MNCC	Châteauvillain (52)	(Dist.13,4km)	Label	Le 26/05/2024
7^{ème} Manche	MNCN	Essey-Lès-Nancy (54)	(Dist.16km)	Label Dép	Le 08/06/2024
8^{ème} Manche	MNCN	Verzenay (51)	(Dist.12km)	Label Dép	Le 06/07/2024

(MNCN : Marche Nordique Compétition Nature)

(MNCC : Marche Nordique Compétition Circuit)

➤ Article 2 :

Pour la quatrième édition, le Challenge comptera huit épreuves sur l'année.

➤ **Article 3a :**

La participation aux épreuves du Challenge de Marche Nordique Tour du Grand Est est ouverte à tous les marcheurs, licenciés FFA et non licenciés. La licence est exigée pour les licenciés et un certificat médical devra obligatoirement être présenté par les non-licenciés.

➤ **Article 3b :**

Les inscriptions se feront auprès des organisateurs. Un droit de participation préférentiel sera accordé aux athlètes licenciés.

➤ **Article 4 :**

Le classement se fera sur l'ensemble des épreuves du Challenge Marche Nordique Tour du Grand-Est en additionnant les points réalisées et seront comptabilisés pour déterminer le classement général final et pour l'attribution des prix.

Un classement Hommes et Femmes sera établi.

Les athlètes non-licenciés intégreront le classement du Challenge en cours de saison à condition d'être licenciés dans un club FFA pour la dernière épreuve à laquelle ils participent.

➤ **Article 5a :**

En cas d'ex aequo lors du classement final, les compétiteurs seront départagés en donnant la priorité au plus âgé.

Si à l'issue de la saison, plusieurs athlètes totalisent le même nombre de points, ils seront départagés par leur classement aux Championnats de France.

➤ **Article 5b :**

Les classements par équipe prendront en compte :

- Une équipe mixte de 4 compétiteurs dont au moins 2 femmes d'un même club.
- Une équipe masculine de 3 compétiteurs d'un même club.
- Une équipe féminine de 3 compétitrices d'un même club.

On additionnera les points obtenus au classement général.

➤ **Article 6 :**

Un classement provisoire sera établi par le Groupe de Travail Marche Nordique de la Ligue après chaque manifestation du Challenge Marche Nordique Tour du Grand Est. Ce classement sera disponible sur le site de la Ligue et les sites des 8 manifestations précédemment citées. Il en sera fait écho dans la presse et sur le site de la Ligue.

➤ **Article 7 :**

Les contestations relatives aux résultats d'une épreuve seront faites directement auprès de l'organisateur de la manifestation concernée dans les 3 jours suivant l'épreuve.

➤ **Article 8 :**

Les contestations relatives au classement du Challenge devront être faites par mail ou par courrier à l'organisation du Challenge dans les 5 jours suivant la diffusion du classement provisoire auprès du Groupe de Travail Marche Nordique de la Ligue.

➤ **Article 9 :**

En cas de litige, seuls les responsables du Challenge auront la compétence à intervenir sur les classements et une éventuelle modification. En cas d'appel, c'est le Bureau de la Ligue qui statuera.

➤ **Article 10 :**

La remise des prix sera organisée

Le barème de points par compétition

1. Selon le label et le nombre d'arrivants

Les épreuves à label national auront un coefficient 10

Les épreuves à label régional auront un coefficient 5

Les épreuves à label départemental auront un coefficient 3

- Bonus de 10% pour 50 arrivants (athlète licencié GE)
- Bonus de 5% pour 30 arrivants (athlète licencié GE)

2. Le bonus juge par juge présent

Les points bonus sont des points qui viennent s'ajouter à la cotation par équipe après chaque manche.

Ces points concernent la mise à disposition de juges par les clubs pour les compétitions.

Ils seront affectés aux clubs ayant fourni des juges diplômés à chacune des épreuves du challenge.

- Bonus de 10% pour juge diplômé
- Bonus de 5% pour juge en formation

Barème de points attribués Hommes & Femmes

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	50	35	16	69	4
2	49	36	15	70	3
3	48	37	14	71	3
4	47	38	13	72	3
5	46	39	12	73	3
6	45	40	11	74	3
7	44	41	10	75	3
8	43	42	10	76	3
9	42	43	10	77	3
10	41	44	10	78	3
11	40	45	10	79	3
12	39	46	10	80	2
13	38	47	10	81	2
14	37	48	10	82	2
15	36	49	10	83	2
16	35	50	10	84	2
17	34	51	5	85	2
18	33	52	5	86	2
19	32	53	5	87	2
20	31	54	5	88	2
21	30	55	5	89	2
22	29	56	5	91	1
23	28	57	5	92	1
24	27	58	5	93	1
25	26	59	5	94	1
26	25	60	4	95	1
27	24	61	4	96	1
28	23	62	4	97	1
29	22	63	4	98	1
30	21	64	4	99	1
31	20	65	4	100	1
32	19	66	4		
33	18	67	4		
34	17	68	4		